

**FO BOYCOTTE LA CONFÉRENCE SOCIALE**

La conférence sociale organisée par le gouvernement les 07 et 08 Juillet 2014 à Paris avait pour thèmes :

- L'action pour l'emploi, en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes en difficulté
- Assurer le passage de l'école à l'insertion professionnelle des jeunes
- Développer un agenda économique et social pour la croissance et l'emploi en Europe
- Accélérer le retour de la croissance par l'investissement
- Garantir le pouvoir d'achat par une rémunération équitable
- Rénover notre politique de santé
- Le dialogue social dans le processus de réforme de l'action publique

**FO a choisi de la boycotter. Eclairage sur cette position et mise en perspective avec des mesures impactant déjà la DGFIP.**

**EN FORME DE PRÉAMBULE...**

A la veille de la conférence sociale les mots de Jean Claude Mailly pour le premier ministre étaient forts: « *Valls a du mépris pour les syndicats* »

Même si **FO** se présentera à la rencontre de François Hollande, **FO** ne pouvait pas laisser passer le coup de force du premier ministre, qui engage par ses déclarations les partenaires sociaux sans leur demander leur avis.

Pour **FO** le gouvernement ne dialogue pas il est dans la posture : ses déclarations sur le compte pénibilité et l'annonce des budgets 2015-2017 le montrent.

Jean Claude MAILLY constate un désengagement financier de l'état mais en même temps un plus grand interventionnisme dans les discussions du ressort des partenaires sociaux.

**FO** rappelle simplement que le syndicalisme est là pour défendre les intérêts des salariés. N'en déplaise à certains.

**NON AU MONOLOGUE SOCIAL**

C'est donc sans surprise que FO a claqué la porte de la conférence sociale. La CGT lui a emboité le pas.

Le dialogue qui devait être la pierre angulaire des rapports sociaux de ce quinquennat, est moribond.

Plus près de nous, le comité technique de réseau de la DGFIP qui s'est tenu le 2 juillet portait sur la mission domaniale et sur la procédure de liquidation des pensions.

**FO** DGFIP a pu constater une fois de plus que l'avis des organisations syndicales n'est requis qu'au moment de la validation

Que ce soit au niveau confédéral, au niveau national ou local, le constat est le même. Plus grave, au niveau des unités de travail, les agents sont de plus en plus souvent mis devant le fait accompli, leur participation ne validant que les solutions choisies par l'administration.

**Pour FO c'est trop  
l'état doit entendre ses agents  
et les partenaires sociaux**

**Retrouvez le compte rendu du CTR  
sur les domaines et les pensions**

**[http://www.fo-dgfip.fr/infothema\\_detail.php?  
cat=E&infoid=1703](http://www.fo-dgfip.fr/infothema_detail.php?cat=E&infoid=1703)**

**LES REVENDICATIONS FO**

**FO** n'a donc pas participé à la conférence sociale, mais ses revendications restent entières :

*« A chacun ses responsabilités, à chacun ses convictions,  
à chacun sa détermination. Et à chacun sa liberté. »*

Jean Claude MAILLY

Le gouvernement cherche, par un dialogue social de façade, à impliquer le mouvement syndical dans ses politiques d'austérité et de régression sociale largement rejetées par une majorité de salariés.

**FO** propose une autre politique sociale.

Pour le service public, **FO** revendique un débat global comprenant les 3 versants de la fonction publique, un vrai débat de fond sur :

Quels besoins de services publics ?

Quels services publics ?

Quelles missions ?

Quels moyens pour ses services ?

**FO** demande un diagnostic sur la présence territoriale des services publics et demande également une cohérence sur les missions de services publics.

Pour **FO** la mise en place d'une république des territoires est synonyme de rupture d'égalité de traitement et d'accès aux services publics.

**FO libre et indépendant  
plus que jamais**

**LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE :****DES SOUCIS POUR LES AGENTS ?**

L'annonce par le gouvernement de l'annulation de 150 millions d'euros de crédits budgétaires 2014 au ministère des Finances et des comptes publics, dont 91 millions d'euros de crédits hors réserve, aura nécessairement des conséquences pour les agents et les services des Finances Publiques.

Au moment où le gouvernement communique beaucoup sur le dialogue social, la Direction Générale a-t-elle également prévu d'apporter toutes les informations utiles sur l'impact que cette réduction aura sur les conditions de travail des personnels et sur l'exercice des missions de la DGFIP ?

la Direction Générale a-t-elle l'intention d'informer officiellement les représentants du personnel, sur la réduction et le nouveau redéploiement des crédits pour 2014 ?

**BUDGET DE L'ÉTAT**

Le premier ministre reste ferme dans ces arbitrages sur le budget des ministères 2015 -2017 : l'état devra prendre sa part dans le plan d'économie de 50 milliards. Il sera réparti sur 3 ans : 8 milliards en 2015, 6 milliards en 2016 ; 4 milliards en 2017

Ces économies proviendront de gains « d'efficience », et de recentrage des interventions de l'état.

Les dépenses des ministères (dont le notre) devront diminuer de 15 % d'ici à 2017.

Le gel du point d'indice perdurera , les effectifs seront stabilisés

En résumé, rien ne change. Tout s'aggrave...

Moins d'argent a la fin du mois, moins de moyens de fonctionnement, moins de collègues, plus de travail.

**PRIVATISATION DU RECOUVREMENT :****TOUS LES PRODUITS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?**

L'article 25 du projet de loi relatif à la simplification de la vie des entreprises, présenté au Conseil des Ministres du 25 juin 2014, envisage une modification substantielle de l'article L.1611-7 du Code général des collectivités territoriale puisqu'il prévoit d'insérer un article L1611-7-1 ainsi rédigé :

« À l'exclusion de toute exécution forcée de leurs créances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, après avis de leur comptable public, confier à un organisme public ou privé l'encaissement :

1° Des droits d'accès à des prestations culturelles, sportives et touristiques, qu'ils rendent ;

2° Des revenus tirés des immeubles leur appartenant et confiés en gérance, ou d'autres produits et redevances du domaine précisés par décret ;

3° De prestations revenant à la collectivité territoriale ou à l'établissement public dans le cadre d'un contrat relatif au service public de l'eau, au service public de l'assainissement ou à d'autres services publics énumérés par décret. (...) »

Le Syndicat **FO-DGFIP** analyse cette proposition comme ouvrant la voie à la privatisation du recouvrement de tous les produits des collectivités territoriales et des établissements publics, mission dévolue au comptable public en sa qualité de receveur des dites structures, et condamne fermement cette évolution.

**FO-DGFIP** souhaite savoir si la Direction Générale a été associée à la rédaction de ce texte qui aura des conséquences négatives sur les missions de gestion publique et comment elle compte intervenir pour faire respecter l'esprit du décret de 2012 sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique qui prévoit que le comptable public est seul chargé du recouvrement des recettes publiques.

**LECTURES**

Chaque adhérent **FO-DGFIP**, reçoit un bulletin trimestriel de la Fédération des Finances **FO**, chez lui ou le plus souvent à son adresse professionnelle, et prochainement en ligne après réaménagement du site.

Le dernier numéro de **Finances Informations** aborde des thèmes variés comme :

**Les perspectives économiques.****La clause générale de compétence :**

la réforme territoriale de l'acte III de la décentralisation n'en finit pas de modifier le paysage de l'action publique locale

**Les promotions internes 2014 :**

des chiffres pour attester leur recul

**Le don de jour de repos:**

des renseignements sur ce texte entré en vigueur le 11 mai

**Les dispositifs indemnitaires liés à la mobilité :**

les grandes manœuvres de restructuration de l'action publique se préparent. Attention danger !!!

**Appel pour la reconnaissance du burn-out :**

demande récurrente et pressante de **FO**

**La dématérialisation des titres restaurant :**

des avancées mais des nouveaux inconvénients. **FO** reste mobilisé

**L'égalité professionnelle :**

Un thème cher à **FO** et surtout à notre secrétaire nationale Hélène FAUVEL

**Les cent ans de l'impôt sur le revenu en France :**

un peu de culture ne fait jamais de mal ...

**Bonne lecture camarades**

**Partagez l'INFO 66 avec vos collègues  
recommandez leur de s'abonner**

**FO DGFIP** ABONNEMENT LISTE DE DIFFUSION

Section des Pyrénées Orientales

Civilité  Mlle  Mele  M

NOM  Prénom

Poste d'affectation  Tél

Mel personnel ou professionnel

Je souhaite adhérer à la liste de diffusion de notre lettre d'information L'INFO 66

S'abonner  Se désabonner Signature

